

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – Panorama du cadre normatif en vigueur

- le cadre normatif national
- le cadre normatif européen

II – Les plans de prévention des risques

- les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)
- les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

III – Les plans de protection et de développement

- développement et protection de la montagne
- aménagement et mise en valeur du littoral
- protection des monuments et des sites (sites inscrits, sites classés, pénalités)

IV – Les enquêtes publiques

- les enquêtes publiques préalables aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement
- les enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique d'opérations susceptibles de porter atteinte à l'environnement

V – Les déchets

- les filières de responsabilité élargie du producteur (REP)
- la prévention
- la coopération intercommunale
- le financement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés

OBJECTIFS

- Connaître le cadre normatif en vigueur relatif au droit de l'environnement
- Connaître les plans de prévention et de protection dans le domaine de l'environnement
- Maîtriser les règles des procédures d'enquêtes publiques
- Savoir quels sont les modes de gestion et de financement des services publics en matière d'environnement

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

En cours de définition